



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB
DC N° 24.040

DECISION

CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS
DANS LES CIMETIÈRES
MAINE-GEOFFROY, LES TILLEULS ET MONPERRIER
(RÉGIE N°43000-44)

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 18 janvier 2023 (DC N°23/022) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Maine-Geoffroy, Les Tilleuls et Monperrier et rendue exécutoire le 1^{er} février 2023,

. Vu la décision en date du 22 juin 2023 (DC N°23/379) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Maine-Geoffroy, Les Tilleuls et Monperrier et rendue exécutoire le 27 juin 2023,

DECIDE

- de fixer à compter du 1er mars 2024 les tarifs des concessions dans les cimetières, Maine-Geoffroy, Les Tilleuls et Monperrier, comme suit :

CIMENTIÈRE MONPERRIER	
CONCESSION (RENOUVELABLE) EMPLACEMENT DE 1ML X 2ML <i>(+ intertombe obligatoire de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de chaque côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</i> - 10 ANS (1 place en terre) 138,00 € - 30 ANS 397,00 € - 50 ANS 674,00 € - CAVEAU 1 PLACE 1 103,00 € - CAVEAU 2 PLACES 1 467,00 € - CAVEAU 3 PLACES 1 842,00 € - CAVEAU 4 PLACES 2 450,00 € <u>CAVEAU DÉPOSITOIRE</u> - LES DEUX PREMIERS MOIS (PAR JOUR) 2,20 € - LES MOIS SUIVANTS (PAR JOUR) 4,40 € <u>SITE CINÉRAIRE – ESPACE DE LA PENSÉE</u> LES FLEURS ET / OU PLANTES ARTIFICIELLES NE SONT PAS ACCEPTÉES - DISPERSION DES CENDRES 56,00 € - PLAQUE SUR LA COLONNE DU TEMPS (PLAQUE FOURNIE – GRAVURE NON COMPRISE) Ecriture BATON exclusivement * 15 ANS 122,00 € <u>COLUMBARIUMS</u> <i>(pas de gravure)</i> <u>COLOMBARIUM MODULE DE 15 CASES</u> – Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés) - LA CASE 5 ANS 437,00 € - LA CASE 15 ANS 764,00 € <u>COLOMBARIUM OCTOGONAL ÉOLE 12 CASES</u> – Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés) - LA CASE 5 ANS 437,00 € - LA CASE 15 ANS 764,00 €	

<u>PILIER DE 3 CASES</u> – Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés)	
- LA CASE 5 ANS	437,00 €
- LA CASE 15 ANS	764,00 €
<u>SITE CINÉRAIRE – JARDIN DU SOUVENIR</u> PLUS DE DISPERSION AUTORISÉE	
LES FLEURS ET / OU PLANTES ARTIFICIELLES NE SONT PAS ACCEPTÉES	
<u>BORDURE DU JARDIN DU SOUVENIR</u> (plaque fournie – gravure non comprise)	
- 30 ANS	226,00 €
<u>DÉPOSITOIRE TEMPORAIRE</u> (case 1 urne) (limité à 12 mois maximum)	
- PAR MOIS	34,00 €
<u>RÉOUVERTURE D'UNE CASE COLOMBARIUM</u>	
- FORFAIT	68,00 €
CAVURNES	
EMPLACEMENT TERRAIN POUR CAVURNE (à construire)	
* <u>Site Rose de la Clarté</u> – Granit Rose Emplacement de 0,70 cm x 0,70 cm 2 cavnres non accolés, à poser sur cuve ou fosse	
- 30 ANS (pas de monument)	467,00 €
CAVURNE FAMILIAL ROSE DE LA CLARTÉ Renouvellement location (cuve et dalle propriété de la Ville – numéro 1 à 5)	
- 30 ANS (pas de gravure)	1 106,00 €
* <u>Site Champêtre</u> Emplacement de 1 m x 1 m 2 cavnres accolés à poser sur cuve ou fosse	
- 30 ANS (monument accepté)	517,00 €
* <u>Site Perle d'Ecume</u> CAVURNE (pas de monument)	
- 2 Urnes - 30 ANS	1 126,50 €
CASE RESSAC ET GLOBE (pas de monument)	
- 1 Urne - 5 ANS	445,00 €
- 2 Urnes - 15 ANS	779,00 €

CIMETIERE MAINE-GEOFFROY	
EMPLACEMENT (renouvelable) concession	
- 30 ANS (1e m²)	340,00 €
- 50 ANS (1e m²)	535,00 €
<i>(+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</i>	
- CAVEAU 1 PLACE	1 103,00 €
- CAVEAU 2 PLACES	1 467,00 €
- CAVEAU 3 PLACES	1 842,00 €
- CAVEAU 4 PLACES	2 450,00 €

CIMETIERE LES TILLEULS	
EMPLACEMENT (renouvelable) concession	
- 30 ANS (1e m²)	340,00 €
- 50 ANS (1e m²)	535,00 €
<i>(+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</i>	
EMPLACEMENT CAVURNE (tout type de monument)	
- 30 ANS (1m x 1m)	535,00 €
- 30 ANS (0,70 m x 0,70 m)	505,00 €
CAVEAU DÉPOSITOIRE	
- LES DEUX PREMIERS MOIS (par jour)	2,20 €
- LES MOIS SUIVANTS (par jour)	4,40 €
- CAVEAU 1 PLACE	1 103,00 €
- CAVEAU 2 PLACES	1 467,00 €
- CAVEAU 3 PLACES	1 842,00 €
- CAVEAU 4 PLACES	2 450,00 €

MISE EN LIGNE LE 31-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240129-DCPT24-040-AU
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

DROIT DE PLACE	
POUR VENTE DE CHRYSANTHEMES DEVANT LES CIMETIÈRES DURANT LES FÊTES DE LA TOUSSAINT - par m ² et par jour	3,35 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7310-025-70311 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 29 janvier 2024
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 janvier 2024



Didier SIMONNET